



OFFICE MUNICIPAL DES LOISIRS

2023  
-  
2024

plus de  
**20**  
DESTINATIONS

*renseignements sur place et en ligne*

**Gennevi||iers**  
LAUDACE D'UNE  
VILLE POPULAIRE





## ÉDITO

# POUR DES VACANCES PLURIELLES

Un constat : 46 %\* des Français ne partent pas en vacances. Alors celles d'hiver... N'en parlons pas ! Et pourtant, à l'OML, on y croit. Salariées et bénévoles se réunissent pour mettre en place une proposition de séjours de qualité et accessibles à tous-tes tout au long de l'année. Le temps d'un week-end ou d'un séjour prolongé, en famille, seul-e ou entre ami-es, l'OML vous invite à l'escapade, à la découverte, au dépaysement.

Les aides aux vacances sont nombreuses : n'hésitez pas à consulter la rubrique « aides aux vacances » de notre site Internet ou à contacter l'OML pour connaître vos droits.

Votre voyage débute en feuilletant le catalogue : des Hautes-Alpes à La Rochelle, en passant par Biarritz ou encore le nord de la Bretagne... Le tour de France s'invite chez vous.

Mais l'hiver c'est (aussi) le temps du chocolat chaud et des pistes enneigées ! Souvent perçues comme une activité inaccessible financièrement, les vacances au ski en font rêver plus d'un-e. Si une réalité de coût persiste bel et bien, des solutions existent pour vous permettre de partir. N'hésitez pas à contacter l'équipe de l'OML dès septembre pour en discuter.

Dans un autre style, mais tout aussi vivifiant : pensez à la mer... même en hiver ! Retrouvez notre sélection de destinations « littoral », relativement proches de Gennevilliers (avec un petit budget).

Et pour de nouvelles rencontres, prenez part à la vie de l'OML lors de week-ends en groupe, conviviaux, culturels et festifs. Au programme cette saison : une croisière sur la Seine et un week-end dans une grande ville Européenne.

Découvrez tout le détail de ces destinations sur notre nouveau site Internet **[www.vacancesomlgennevilliers.fr](http://www.vacancesomlgennevilliers.fr)**

Excellents séjours à toutes et tous avec l'OML !

*Mohamed Ddani*

président de l'OML,  
et son comité directeur



# ELLES VOUS ACCUEILLENT



## Mamou

Souvent à l'accueil, quand elle n'est pas plongée dans les factures, Mamou a le plaisir de vous aider à préparer vos prochaines vacances ! Une question sur une destination ? Une incertitude concernant les aides aux vacances ? Mamou saura vous renseigner au mieux.



## Delali

En contact direct avec les partenaires hébergeurs, Delali prépare la sélection de destinations en lien avec les bénévoles de l'association. Son objectif : vous concocter des séjours de qualité. Pas d'inquiétude : elle se garde aussi du temps pour vous accueillir !



## Adèle

Directrice de l'OML depuis deux ans maintenant, vous avez pu la rencontrer lors de réunions d'information, en séjour groupes, ou en vous inscrivant à l'OML. En collaboration étroite avec cette joyeuse petite équipe (salariée et bénévole), Adèle chapeaute cette belle structure qu'est l'OML.

© Marion Roux



## Les bénévoles :

Comme toute association, l'OML tient sa force de l'implication des bénévoles. Ils sont 23 à consacrer une partie de leur temps aux activités de votre association de vacances, sans être rémunérés, agissant ainsi dans l'intérêt général, donc de tous les adhérents de l'OML.



## Liste des membres du comité directeur de l'OML, élu-es pour l'année associative 2022/2023 :

**Mohamed Ddani, président**

**Taïeb Oueslati, trésorier**

Karima Barouche, Driss Bellamine, Didier Bellet, Stéphane Bilheux, Zakia Boubakri, Meriem Bouchou, Daniel Cunin, Philippe Harzic, Ginette Martin, Isabelle Matrot, Fatima Mekboul, Joëlle Mutis, Mariam Nadir, Nadia Najih, Ibrahima Ndiaye, Laurent Noel, Luders Philemy, Esther Serrano, Karina Teniche, Patrick Theret, Maherzia Zeghouane.

# VOCATION



Convaincu·e de l'importance du voyage dans l'épanouissement et la construction de tout un chacun, l'équipe de l'OML s'engage depuis plusieurs décennies dans **l'accès aux vacances de qualité au plus grand nombre**.

Les séjours OML reflètent nos principes du « bien-vivre » ensemble.

Convivialité, respect, détente et partage sont les maîtres-mots.

## AIDES AUX VACANCES

**Aides aux vacances de la Ville de Gennevilliers accordées aux Genevillois-es qui partent en vacances avec l'OML pendant les vacances scolaires de la zone C\***

**2 semaines en juillet ou en août**

**1 semaine pendant les petites vacances**

### Pour les départs en famille :

#### Enfants et jeunes de 18 à 25 ans

(famille directe qui réserve) :

**50 €** pour les tranches de quotient familial de - de 650

**40 €** de 651 à 1000

**30 €** + de 1000 (ou sans quotient familial)

**Pour les départs en autonomie des jeunes de 18-25 ans**, pour tout séjour d'une semaine minimum :

**30 €** d'aide par semaine

**50 €** de forfait transports remboursé sur présentation du titre nominatif de transport en commun (train, car, bateau ou avion)

### Demandeurs d'emploi :

**50 €** par personne et par semaine

### \*sur présentation de justificatifs à l'OML

Montant des aides plafonné à 80 % du total du séjour (hors adhésion et assurance annulation)

### LE FINANCEMENT DE VOS VACANCES

#### Paiement du séjour :

Échelonnement possible du paiement de votre séjour après règlement des arrhes et de l'adhésion et jusqu'au solde à payer six semaines avant le début du séjour.

#### Chèques-vacances :

Acceptés par l'OML (obligatoirement au nom de la famille qui réserve).

#### Participation de l'employeur :

Sur simple demande, l'OML peut vous délivrer une attestation de séjour, à fournir à votre employeur pour une aide financière éventuelle.

#### Attestation COS :

Tarif genevillois appliqué aux employé-es communaux de la ville de Gennevilliers, sur présentation d'une attestation COS.

#### Attestation VACAF :

Certaines destinations sont labellisées sur les séjours proposés par l'OML. Contacter l'OML.

Des séjours sont possibles dans toute la France, informations sur [www.vacaf.org](http://www.vacaf.org)






# POUR Y VOIR PLUS CLAIR

## Vacances au ski : quel budget ? \*




### EXEMPLE POUR UN SÉJOUR AUX GETS EN DÉCEMBRE

Pour 4 personnes Genevillois-es : deux adultes et deux enfants de 6 et 12 ans

	Quotient familial de 950	Quotient familial de 650 ou moins – avec VACAF valide 
	<b>694 €</b> (déduction faite des aides municipales) Assurance annulation : <b>22 €</b> Adhésion familiale : 17 €	Environ <b>178 €</b> si participation VACAF à 60 % (et aides municipales) Assurance annulation : <b>22 €</b> Adhésion familiale : 17 €
	<b>161 €</b> de cours de ski enfants (aide OML déduite) · <b>135 €</b> de location matériel pour les enfants (ski, chaussures, bâtons, casque) · Budget vêtements de ski : aléatoire si prêt possible · Balade en raquettes offerte par l'OML · <b>220 €</b> de forfaits remontées mécaniques 6 jours « P'tite glisse » pour les enfants débutants (sinon <b>430 €</b> ) · Forfaits, cours et matériel parents : à intégrer au budget selon souhait de chacun-e <b>Pension complète inclus dans le prix</b> <b>300 €</b> (train ou voiture avec chaînes/chaussettes pour pneus)	
	<b>TOTAL : 1549 €</b>	<b>TOTAL : 1033 €</b>

### EXEMPLE POUR UN SÉJOUR À CEILLAC EN DÉCEMBRE

Pour 4 personnes Genevillois-es : deux adultes et deux enfants de 6 et 12 ans

	Quotient familial de 950	Quotient familial de 650 ou moins – avec VACAF valide 
	<b>109 €</b> (déduction faite des aides municipales) Assurance annulation : <b>8 €</b> Adhésion familiale : 17 €	Environ <b>38 €</b> si participation VACAF à 60 % (et aides municipales) Assurance annulation : <b>8 €</b> Adhésion familiale : 17 €
	<b>165 €</b> de cours de ski enfants (aide OML déduite) · <b>170 €</b> de location matériel pour les enfants (ski, chaussures, bâtons, casque) · Budget vêtements de ski : aléatoire si prêt possible · Balade en raquettes offerte par l'OML · <b>258 €</b> de forfaits remontées mécaniques 6 jours pour les enfants · Forfaits, cours et matériel parents : à intégrer au budget selon souhait de chacun-e Selon consommation familiale : kitchenette à disposition, possibilité d'apporter ses courses <b>300 €</b> (train ou voiture avec chaînes/chaussettes pour pneus)	
	<b>TOTAL : 1 027 €</b>	<b>TOTAL : 956 €</b>

### EXEMPLE POUR UN SÉJOUR À SAINT-BRIAC EN DÉCEMBRE

Pour 4 personnes Genevillois-es : deux adultes et deux enfants de 6 et 12 ans

	Quotient familial de 950	Quotient familial de 650 ou moins
	<b>232 €</b> (déduction faite des aides municipales)	<b>212 €</b> (déduction faite des aides municipales)
	Selon consommation familiale : kitchenette à disposition, possibilité d'apporter ses courses <b>130 €</b> (voiture)	
	<b>TOTAL : 362 €</b>	<b>TOTAL : 342 €</b>

\* Tarifs à titre indicatif : l'OML n'a pas connaissance de l'ensemble des coûts annexes à la date d'impression du catalogue. Cette estimation n'engage pas l'OML et tous les tarifs annoncés seront à vérifier par vos soins avant de confirmer votre séjour.

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'OML



## **Le dimanche 1<sup>er</sup> octobre à Gennevilliers.**

Bilan de l'année, élections des membres du Comité Directeur, animations pour les enfants, goûter et temps conviviaux pour tous les adhérents·es.

**INSCRIPTIONS DÈS LE 9 SEPTEMBRE AU FORUM DES ASSOCIATIONS.**

OÙ  
ALLEZ  
VOUS  
PARTIR ?

16

15

14

13

12

11

10

20

9

21

19

8

7

3

4

6

5

2

1

17

18





## SOMMAIRE

# PLUS DE 20 DESTINATIONS POUR S'ÉVADER

<b>CÔTÉ MONTAGNE</b>	<b>11</b>	<b>CÔTÉ VILLE</b>	<b>29</b>
<b>Hautes-Alpes</b>	<b>12</b>	17 La Rochelle	30
1 Ceillac	13	18 Biarritz	30
2 Orcières Merlette	13	19 Obernai	31
<b>Haute-Savoie</b>	<b>14</b>		
3 Les Gets	15	<b>CÔTÉ CAMPAGNE</b>	<b>33</b>
4 Châtel	15	20 Ménilles	34
<b>Savoie</b>	<b>16</b>		
5 La Norma	17	<b>CÔTÉ GROUPE</b>	<b>35</b>
6 Saint-Jean d'Arves	17	21 Croisière en fête	36
<b>Doubs</b>	<b>18</b>	22 Week-end Europe	37
7 Les-Hopitaux-Neufs	18		
<b>Vosges</b>	<b>18</b>		
8 Gérardmer	18		
<b>CÔTÉ MER</b>	<b>21</b>		
<b>Normandie</b>	<b>22</b>		
9 Mers-les-Bains	23		
10 Bouleville - Honfleur	23		
11 Deauville	24		
12 Moidrey	24		
<b>Bretagne nord</b>	<b>26</b>		
13 Saint-Malo	27		
14 Saint-Briac	27		
15 Binic	28		
16 Locmaria-Plouzané	28		



# COMMENT RÉSERVER À L'OML ?

**Le 14 septembre** : ouverture des inscriptions pour les Gennevillois-es\*

**Le 4 octobre** : ouverture des inscriptions pour les non-Gennevillois-es (pour les séjours en période de vacances scolaires). Hors Ceillac et les Gets (7 novembre).

**Jusqu'au 15 octobre** (ou plus tard, selon les partenaires) : des logements sont réservés pour l'OML. Passez nous voir et réservez directement le logement souhaité (selon disponibilités)

**Après le 15 octobre** : l'OML doit vérifier la disponibilité du logement avant de vous confirmer votre réservation



## Contactez l'OML

sur place, par téléphone ou par mail. Précisez : la date, le nombre de personnes (et âges), la destination et le logement souhaité. Transmettez vos coordonnées. Il est conseillé de faire deux demandes : si le premier séjour choisi est complet, vous aurez ainsi plus de chance d'être inscrit sur votre deuxième choix.



## L'OML vérifie la disponibilité

du logement auprès du partenaire. Nous vous contactons dès réception de la réponse. Le délai de réponse varie selon les partenaires : entre un et cinq jours.



Si le logement est disponible : passez à l'OML pour **confirmer votre réservation**. Signez la fiche d'inscription, fournissez les documents demandés\*\* et réglez un acompte.

## \*\*LES DOCUMENTS POUR LES GENNEVILLOIS-ES :

Fournir obligatoirement un **justificatif de domicile récent**, au nom de la personne qui réserve et part en vacances avec l'OML (quittance de loyer, électricité, gaz), une **attestation de quotient familial**, une **pièce d'identité et/ou livret de famille**.

\*Week-ends thématiques : dates spécifiques (voir pages concernées ou l'OML).

# ADHÉSION-ASSURANCE\*\*\*

Ainsi que défini en détail dans les conditions générales de l'OML, vous avez le choix entre (page 38) :

Adhésion	Sans assurance	Avec assurance
Familiale	17 €	26 €
Individuelle	9 €	13 €

Vous pouvez également souscrire à l'assurance-annulation optionnelle correspondant à 3,95 %\* du montant total du séjour (\*sujet à modification)

**Dans tous les cas, il convient d'être couvert par votre assurance personnelle pour tous les risques locatifs encourus sur place pendant votre séjour.**

\*\*\*Non-remboursables en cas d'annulation du séjour

## LÉGENDE DES PICTOGRAMMES



Formule location



Formule pension



Partenaire VACAF



Accessible en train



L'OML s'engage dans le cadre de la charte Ville-Handicap de Gennevilliers.

Certains centres sont accessibles aux personnes à mobilité réduite (selon disponibilités).

€€€ : -670 € / €€€ : 671-900 € / €€€ : +901 €  
Sur une base de 4 personnes, en haute saison

Photos publiées, non contractuelles, données uniquement à titre indicatif.



An aerial night photograph of a mountain town. The town is nestled in a valley, with its buildings and streets illuminated by warm, golden lights. The surrounding landscape is covered in snow, and the mountains in the background are dark and rugged, with some snow patches. The sky is a deep blue, suggesting twilight or early evening. The overall mood is cozy and inviting.

CÔTÉ  
*Montagne*



# Hautes-Alpes

un territoire à découvrir



© E. Rastovac/OT GTV

© Lemnurographie

- 1 Balade en raquettes**  
(offerte par l'OML à Ceillac pendant les vacances scolaires de décembre et février de la zone C)
- 2 Ski joëring** avec le centre équestre de Ceillac - dès 35 € / personne
- 3 Maison de l'artisanat** - coopérative des artisans du Queyras-Pays du Viso à Château-Ville-Vieille
- 4 Escapade à Gap**
- 5 Handiski** à l'ESF d'Orcières, cours privés encadrés - dès 85 € de l'heure ou 380 € les 6 cours





Le chalet « **Les Mélézes** », situé au cœur de Ceillac, vous accueille pour respirer l'air pur de la montagne et vivre au rythme de ce petit village haut-perché.

**Activités sur place** : salle d'animation, table de ping-pong. **Aux alentours** : visites de fromageries, ateliers de sculpteurs sur bois, marché de produits locaux, traîneau à chiens, traîneau (chevaux), ski joëring, alpinisme sur cascade de glace.

**Les logements** : studios-gîtes. Capacité jusqu'à 8 personnes. Possibilité de logement pour personnes à mobilité réduite (sur demande selon disponibilité).

**Infos pratiques** : À 300 m de la première piste de ski débutant et à 2 km du domaine skiable principal. Navette gratuite entre le village et le pied des pistes (de Noël à fin mars). Commerces à proximité et à Guillestre. Véhicule conseillé mais non-indispensable. Animaux non admis. En février : présence d'enfants en centre de vacances.

### les plus

- Tarifs préférentiels sur les forfaits de remontées mécaniques et la location de matériel de ski.
- Pendant les vacances scolaires Noël/Nouvel An et Hiver (zone C) : Participation financière OML de 50 % sur les cours collectifs\* des enfants de 6/12 ans (\*Initiation ski de descente encadrée par des moniteurs ESF de la station, jusqu'à 3 étoiles). Une randonnée-raquettes collective avec accompagnateur offerte à tous.tes
- Cars locaux pendant les vacances scolaires

**Inscriptions alternées** : vous êtes parti-es à Ceillac ou aux Gets l'hiver dernier ? Vous ne serez pas prioritaires cette année.

Inscriptions Gennevillois-es prioritaires : dès le 14 septembre.

Inscriptions Gennevillois-es non-prioritaires : 18 octobre, selon les places disponibles.

Inscriptions non-genevillois-es : 7 novembre.



À deux pas du parc national des Écrins, la station d'**Orcières Merlette** vous accueille pour un séjour multi-activités dans les Hautes-Alpes.

**Aux alentours** : ski alpin, ski de fond, ski de randonnée, balades en raquettes, jardin des piou-piou, traîneau à chiens, tyrolienne, motoneige, parapente, cascade de glace, construction d'igloo, randonnée en trottinette tout-terrain électrique, karting sur glace, spa du complexe de loisirs et de détente, bains nordiques.

**Les logements** : studios, appartements une ou deux chambres. Capacité jusqu'à 10 personnes. Appartements 4/6 personnes accessibles pour personnes à mobilité réduite (sur demande selon disponibilité).

**Infos pratiques** : petits commerces à 800 m, remontées mécaniques à 500 m par escalator. Gare de Gap (32 km) puis bus local. Véhicule non indispensable. Petit animal domestique admis (avec supplément).

**Tarif remisé remontées mécaniques** :

2 jours : adulte à partir de 66,50 €, enfant à partir de 56 € selon la période

6 jours : adulte à partir de 161 €, enfant à partir de 135,45 € selon la période

### les plus

- Tarifs préférentiels sur les forfaits remontées mécaniques et la location de matériel, à régler auprès de notre partenaire en amont du séjour
- Au cœur d'une station animée
- À proximité des pistes
- Handiski proposé par l'ESF

€ : -650 € / €€ : 651-900 € / €€€ : +901 €  
Sur une base de 4 personnes, en haute saison



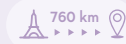
€€€

## Ceillac

### Hautes-Alpes

Charmant village de montagne de 260 habitants, niché à 1 640 m d'altitude et situé dans le parc naturel du Queyras, à proximité de la frontière italienne.

**Altitude** : de 1 640 m à 2 450 m  
**Domaine skiable** : 16 km, 17 pistes



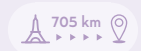
€€€

## Orcières Merlette

### Hautes-Alpes

Depuis la résidence familiale Étoiles d'Orion, vous pourrez admirer les paysages montagnards de la vallée du Champsaur et vous adonner aux nombreuses activités outdoor de la station.

**Altitude** : 1 850 m  
**Domaine skiable** : 100 km, 51 pistes





# Haute-Savoie

un territoire à découvrir



© Marian co Photography



© Mel Carle



© Matthieu Vitre



© LT/ www.diapo.ch

- 1 La **poterie artisanale** des Gets : visite possible les vendredis matin (possibilité de monter en navette). Profitez de la visite de l'atelier pour découvrir la bergerie où les brebis sont au chaud pour l'hiver.
- 2 Le **musée de la musique mécanique** et sa collection unique d'instruments : orgues de rue, pianos mécaniques, tableaux animés et automates, accordéons, violons automatiques, etc.
- 3 La **fruitière des Perrières**, lieu authentique qui regroupe une fromagerie, un restaurant et un magasin de fromages et de spécialités.
- 4 Festival de musique « **Rock the Pistes** » : des concerts au pied des pistes du 17 au 24 mars 2024 au cœur du domaine des « Portes du Soleil ».
- 5 Une escapade en Suisse ? Cap sur **Lausanne**, sur la rive nord du lac Léman à environ 1 h de Châtel.





Le chalet « **Les Gentianes** » vous accueille pour un séjour en pension complète, dans une station familiale et animée.

**Activités aux alentours :** ski de randonnée, balades en raquettes et traîneau à chiens, luge... Visite de musées, de fromagerie (reblochon). Excursions dans le pays du Mont-Blanc vers Chamonix, Thonon et le lac Léman. Centre de remise en forme, cinéma, piscine, discothèque, bars, bowling...

**Les logements :** Chambres jusqu'à 5 personnes. Possibilité de logement pour personnes à mobilité réduite (sur demande selon disponibilité).

**Infos pratiques :** À 600 m des remontées mécaniques et des commerces. Gares de Cluses (22 km) ou Thonon (37 km) puis bus local. Véhicule conseillé mais non indispensable. Animaux non admis.

### les plus

- Tarifs préférentiels sur les forfaits de remontées mécaniques et la location de matériel de ski.
- Pendant les vacances scolaires Noël/Nouvel An et Hiver (zone C) : Participation financière OML de 50% sur les cours collectifs\* des enfants de 6/12 ans (\*Initiation ski de descente encadrée par des moniteurs ESF de la station, jusqu'à 3 étoiles). Une randonnée-raquettes collective avec accompagnateur offerte à tous.tes
- La pension complète
- Handiski proposé par l'ESF

**Inscriptions alternées :** vous êtes parti-es aux Gets ou à Ceillac l'hiver dernier ? Vous ne serez pas prioritaires cette année.

Inscriptions Gennevillois-es prioritaires : dès le 14 septembre.

Inscriptions Gennevillois-es non-prioritaires : 18 octobre, selon les places disponibles.

Inscriptions non-genevillois-es : 7 novembre.



Les appartements proposés sont répartis dans de petites résidences ou chalets de la station, toujours situés à proximité d'un arrêt de navettes gratuites. Choisissez votre logement à l'OML, sur photos et descriptifs complets. Chaque logement est unique !

**Activités aux alentours :** ski alpin, ski de fond et domaine nordique, sentiers balisés de randonnées pédestres, en raquettes ou en ski de randonnée, aires de luge sécurisées, piste ludique dédiée aux enfants, petit train touristique, patinoire extérieure, bowling, cinémas, restaurants bars et discothèque. Découverte de la Suisse à seulement 6 km, de la région d'Evian, Thonon et les rives du lac Léman (à moins d'une heure).

**Les logements :** studios, appartements une ou deux chambres. Capacité jusqu'à 6 personnes.

**Infos pratiques :** petits commerces à 1 500 m maximum et supermarché à 3 km. Véhicule indispensable. Petit animal domestique admis (en fonction des hébergements) – à préciser à la réservation.

**Tarifs remisés sur les remontées mécaniques :**

**Espace Liberté :** 3 jours : adulte 138 € ; 5-15 ans 104 € ; jeune/sénior 124 €. 6 jours : adulte 240 €, 5-15 ans 180 €, 16 à 25 ans 216 €. **Portes du Soleil :** 3 jours : adulte 183 € ; 5-15 ans 137 € ; jeune/sénior 165 €. 6 jours : adulte 324 €, 5-15 ans 243 €, 16 à 25 ans 292 €

### les plus

- Navettes gratuites desservant le centre du village et le départ des pistes.
  - Centre aquatique de Châtel « Forme d'O ».
  - Réduction de -15 % sur les remontées mécaniques, à régler au bureau de Châtel
- Réservation sur présentation du voucher OML

€ : -650 € / €€ : 651-900 € / €€€ : +901 €  
Sur une base de 4 personnes, en haute saison



€€€

## Les Gets

Haute-Savoie

Au pays du Mont-Blanc, la station familiale classée des Gets est située au cœur de l'immense domaine des « Portes du Soleil », ouvert sur la France et la Suisse.

**Altitude :** de 1 170 m à 2 450 m  
**Domaine skiable :** 120 km, 72 pistes.



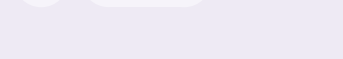
€€€

## Châtel

Haute-Savoie

À quelques pas de la frontière suisse, entre le lac Léman et le Mont-Blanc, Châtel est une station de ski située au cœur du domaine skiable des « Portes du Soleil ».

**Altitude :** 1 200 m  
**Domaines skiabiles :**  
Châtel Espace Liberté : 130 km, 81 pistes  
Portes du soleil : 600 km, 300 pistes





# Savoie

un territoire à découvrir



© martin ot hrv



© Guilhem Veillot



© Office de Tourisme de Saint-Jean d'Arves

- 1 Luge 4 saisons** sur rails : une descente de 900 m entre les arbres de la forêt de La Norma à 40 km/h maximum – 8 € par luge, prix dégressif selon nombre de luges louées.
- 2 Traîneau à chien** avec Trott Husky à 20 min de La Norma : au rythme des chiens, confortablement installés dans le traîneau, vous serez le spectateur d'un paysage à multiples facettes dès 45 € / personne selon nombre de participants.
- 3** Une escapade en Italie ? Cap sur **Suse**, petite ville chargée d'histoire à environ 1 h de La Norma, sur la route de Turin.
- 4 Miellerie des Arves** : différents miels de Savoie sont à découvrir en boutique. Visites guidées, dégustations et ateliers ludiques possibles.
- 5 Fromagerie coopérative laitière** de la vallée des Arves : découvrez le beaufort AOP de la Vallée des Arves, un fromage incontournable de la gastronomie savoyarde.





Des appartements et studios, répartis dans plusieurs résidences, à proximité des pistes.

**Activités aux alentours :** jardin des neiges, luge, Norma Loops (luge sur rails 4 saisons), balades en raquettes, ski de nuit (gratuit le jeudi - sous réserve de modification). Balade en bordure du parc national de la Vanoise. Cinéma, pub...

**Les logements :** appartements ou chalets : studio, une, deux, trois chambres. Capacité jusqu'à 10 personnes.

**Infos pratiques :** Commerces et remontées mécaniques à 500 m maximum. Gare de Modane (6 km) puis correspondance en car (hors vacances scolaires également, le samedi). Petit animal domestique admis, sur demande (avec supplément).

**Tarif remisés remontées mécaniques** sur le forfait commun « La Norma – Valfréjus » :  
 Adulte et enfant 6 jours (né avant 2011, inclus) 193 € en haute saison / 175 € en basse saison  
 Enfant 6 jours (né entre 2012 et 2018) : 161 € en haute saison / 146 € en basse saison

**les plus**

- Tarifs préférentiels sur forfait remontées mécaniques (réservation à l'inscription).
- Draps inclus

## La Norma

Savoie

**Aux portes de la Haute-Maurienne, la chaleureuse station familiale La Norma est un vrai paradis : cœur de station réservé aux piétons, petites résidences aux façades boisées...**

**Altitude :** de 1 350 m à 2 750 m

**Domaines skiables :**

La Norma : 65 km, 27 pistes.  
 Valfréjus : 55 km, 27 pistes



La résidence de tourisme Goélia « **Les Chalets des Ecourts** » se situe au lieu-dit « Les Chambons » et se compose de ravissants petits chalets en bois divisés en appartements.

**Activités sur place :** piscine extérieure chauffée (selon conditions climatiques), espace forme en accès libre (sauna, hammam et salle de fitness). **Aux alentours :** ski alpin, motoneige, randonnées raquettes, ski de fond, traîneau à chiens, jardin des neiges à partir de 4 ans face au front de neige «La Chal», visite de fermes avec dégustation, visite de la fromagerie-coopérative de la vallée des Arves (beaufort), cinéma, salle de jeux, discothèque à 3 km mais navette gratuite, restaurants et bars.

**Les logements :** appartements une ou deux chambres. Capacité jusqu'à 6 personnes.

**Infos pratiques :** remontées mécaniques et commerces à 2 km («La Chal»). Navette devant la résidence (jusqu'au pied des pistes) avec service réduit le samedi. Véhicule indispensable. Petit animal domestique admis (avec supplément).

**Tarifs remisés remontées mécaniques** 6 jours aux Sybelles :  
 12 à 64 ans dès 268 € ; 5-11 ans dès 217 €. Pack famille possible sur certaines périodes.

**Tarifs remontées mécaniques** Saint-Jean d'Arves / Le Corbier :  
 4h : adultes dès 41,50 € ; enfants dès 33.70 €. 1 jour : adultes dès 47 € ; enfants dès 38 €

**les plus**

- Piscine extérieure chauffée. Accès gratuit au sauna, hammam et à la salle de fitness
- Tarifs remontées mécaniques 6 jours remisés selon les périodes à régler auprès de notre partenaire au plus tard 15 jours avant le départ

## Saint-Jean-d'Arves

Savoie

**Petit village de montagne en Savoie, au pied du Col de la Croix de Fer et en face des Aiguilles d'Arves, Saint-Jean-d'Arves est une destination chaleureuse à taille humaine.**

**Altitude :** 1 500 m

**Domaine skiable :** Les Sybelles :

310 km, 136 pistes. Saint-Jean-d'Arves / Le Corbier : 90km, 34 pistes



€ : -650 € / €€ : 651-900 € / €€€ : +901 €  
 Sur une base de 4 personnes, en haute saison





€€€

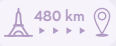
## Les-Hôpitaux-Neufs

Doubs

Séjournes dans un village dominé par le Mont d'Or, point culminant du Doubs, et proche de nombreux chemins jurassiens enneigés.

Altitude : 950 m

Domaine skiable : 39 km, 41 pistes



Détendez-vous dans un gîte « **ATC Routes du monde** » aux Hôpitaux-Neufs, proche de Métabief et du lac de Saint-Point, pour vos vacances dans le Doubs.

**Aux alentours** : sorties culturelles, musées, fromageries et châteaux, ski nordique, balades en raquettes, musée de la meunerie et fromagerie du Mont d'Or, maison de la réserve et fonderie de cloches à Labergement-Sainte-Marie, musée de Pontarlier...

**Les logements** : appartements une chambre. Capacité jusqu'à 6 personnes.

**Infos pratiques** : Commerces à 900 m, remontées mécaniques à 2,6 km. Gare de Frasne (25 km) puis bus local. Véhicule non indispensable. Animaux non-admis.

**Tarif remontées mécaniques** Métabief 2022-23 (tarifs 2023-24 non-définis à la date d'impression du catalogue) :  
1 jour : - de 5 ans gratuit, 5-15 ans dès 24,50 €, + de 16 ans dès 30,50 €  
6 jours : - de 5 ans gratuit, 5-15 ans dès 121,50 €, + de 16 ans dès 152 €.  
Pass famille possible.

*les plus* • Proximité de Métabief : station de moyenne montagne aux tarifs accessibles



€€€

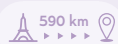
## Gérardmer

Vosges

Gérardmer est surnommée « la perle des Vosges » pour sa douceur de vivre. Sa situation est idéale pour se ressourcer au cœur du parc naturel régional des Ballons des Vosges, entre lacs, sources, cascades, montagnes et forêts.

Altitude : de 750 m à 1150 m

Domaine skiable : 40 km, 21 pistes



Située plein sud, la résidence Artes « **Le Herbau** » surplombe Gérardmer et son lac, à 13 min à pied.

**Activités sur place** : sauna, tennis de table, pétanque, prêt de jeux de société, aire de jeux pour enfants, bibliothèque, point presse. **Aux alentours** : balades en raquettes avec différentes thématiques : contes et musique, écho-rando (sons de la forêt), randonnées avec repas en refuge, ski alpin et nordique, centre aquatique et de bien-être, patinoire, bowling, escalade en intérieur, visite d'une scierie vosgienne, musée du textile...

**Les logements** : appartements une ou deux chambres, avec terrasse ou balcon exposés sud et vue sur le lac. Capacité jusqu'à 7 personnes. Possibilité de logements pour personnes à mobilité réduite (sur demande selon disponibilité).

**Infos pratiques** : commerces à 2 km en centre-ville. Navettes pour les pistes depuis le centre-ville. Véhicule conseillé pour le ravitaillement. Petit animal domestique admis (avec supplément).

**Tarif remontées mécaniques** 2022 (tarifs 2023 non définis à la date d'impression du catalogue) :  
1 jour : - de 14 ans dès 24,10 €, + de 13 ans dès 29,50 €. 6 jours : - de 14 ans dès 135 €, + de 13 ans dès 161,40 €.

*les plus* • Bar avec terrasse panoramique, plats à emporter, petit-déjeuner le week-end, snack-pizzeria durant les vacances scolaires  
• Deux demi-journées découverte de la région sont organisées par l'équipe de la résidence, chaque semaine pendant les vacances scolaires

# PRÉPARER MES VACANCES AU SKI

## Vous partez à la montagne pour la première fois cet hiver ?

Voici quelques conseils pour préparer au mieux votre séjour.

### CHOISIR SA DESTINATION

En famille avec des enfants en bas âge ? Entre ami.es de 18 à 30 ans ? Vous êtes véhiculé.es mais n'avez pas l'habitude de conduire en haute montagne ? Vous souhaitez prendre le grand air sans pour autant skier ? Ou au contraire vous lancer sur les pistes avec des cours collectifs ?

À chacun.e ses envies et sa façon de voyager. Discutez-en en famille ou entre ami.es et choisissez ensemble les critères de votre recherche !

Gardez à l'esprit que l'enneigement n'est jamais garanti. Regardez les activités aux alentours : la montagne est dépayssante, même sans son manteau blanc.

### ÉVALUER SON BUDGET : NOS ASTUCES

**Conseil 1 :** réserver tôt ! Vous partez en train ? Évitez les réservations de dernière minute ! Dès septembre, surveillez l'ouverture des réservations SNCF et gardez-vous les meilleurs tarifs.

**Conseil 2 :** le choix des dates ! Les vacances de décembre sont souvent plus accessibles que celles de février. #AstuceVacaf : si vous n'avez pas utilisé votre bon Vacaf en été, pensez-y en décembre avant qu'il n'expire !

**Conseil 3 :** partez aux Gets et à Ceillac ! Tarifs très accessibles, bons Vacaf acceptés, participation financière de l'OML pour les cours de ski... Inscrivez-vous dès septembre pour des séjours dans les propriétés communales ! Nombre de places limité et roulement des partants...

### LE TRANSPORT



#### La voiture

Le plus pratique une fois sur place pour vous déplacer librement sans contrainte. Économique si vous êtes plus de 3 dans la voiture : évaluez le coût global du trajet (essence, péages) sur le site Mappy. Pensez à bien équiper votre véhicule : achetez ou louez des chaînes ou chaussettes adaptées à vos pneus.



#### Le train

Moyen de transport sûr, moins fatigant que la voiture et rassurant quand on conduit peu en montagne : ce n'est toutefois pas une solution à privilégier en dernière minute car le prix des billets est assez élevé. En s'y prenant à l'avance, des économies sont réalisables. Choisissez une destination de notre catalogue avec le logo « train » qui sera accessible avec une gare proche et des correspondances en navette ou bus locaux.



#### L'autocar

Certaines compagnies de cars proposent des trajets de nuit (à privilégier au vu de la durée du trajet). Plus long et fatigant que le train : le tarif peut toutefois valoir le coup, même en dernière minute.

### LES ACTIVITÉS :

**Forfaits remontées mécaniques :** les petites stations proposent des forfaits plus accessibles, certaines proposent un « pass famille ».

**L'astuce :** skier un jour sur deux, alterner entre journées sportives et journées détente, balades.

**Cours de ski :** renseignez-vous sur les sites Internet de l'ESF (École du ski français) de la station concernée.

#### Le plus :

Le financement OML à 50 % sur des cours à Ceillac et aux Gets (sous conditions).

Vous ne pratiquez pas de sport au quotidien ? Pensez à vous préparer physiquement quelques semaines avant le départ : quelques flexions et autres exercices réguliers vous permettront d'être plus à l'aise.

#### Matériel et vêtements :

Si vous partez peu souvent au ski, il est inutile d'acheter votre propre matériel : réservez votre location de matériel à l'avance pour obtenir les meilleurs tarifs.

Côté vêtements : empruntez ou achetez d'occasion.

**En cas de difficulté :** contactez l'OML pour du prêt de vêtements.



**10%**  
sur l'hébergement  
de votre choix\*



## VACANCES, WEEK-ENDS & COURTS SÉJOURS

Découvrez l'offre Interhome sur [www.interhome.fr](http://www.interhome.fr) ou directement à l'Office Municipal des Loisirs (OML). Vous souhaitez réserver un hébergement ou poser une option selon les disponibilités ? Contactez l'OML par téléphone au **01 40 85 48 12** ou par mail : [oml@ville-genevilliers.fr](mailto:oml@ville-genevilliers.fr). Confirmez votre réservation sur place.

\* Réduction cumulable avec les offres promotionnelles en cours



CÔTÉ Mer





# Normandie

un territoire  
à découvrir



© Pauline Mehdi Photographie



© Mathieu Brageul



- 1 Visite du **Mémorial de Caen**, à deux pas des plages du débarquement, à moins d'une heure de Deauville – tarif famille à 51 €.
- 2 Découverte de l'**abbaye du Mont-Saint-Michel**, belvédère idéal pour admirer la baie, notamment au moment des grandes marées.
- 3 Visite du magnifique **palais Benedictine** à Fécamp et découverte de la distillerie et des caves de la liqueur du même nom.
- 4 Balade le long des falaises d'**Étretat**, à 45 minutes d'Honfleur.
- 5 Profiter de la **fête traditionnelle de la crevette** et de la pêche à Honfleur les 14 et 15 octobre.





La résidence Goélia « **Belle Époque** » à Mers-les-Bains se situe au cœur du quartier des villas classées, sur la place du marché.

**Activités sur place :** piscine intérieure chauffée avec bassin pour enfants, sauna (avec supplément).

**Aux alentours :** esplanade de la grande plage (sable et galets) à 50 m, villas du quartier balnéaire, port de pêche du Tréport (3 km), falaises de craie les plus hautes d'Europe (panorama avec le funiculaire du Tréport), église Saint-Martin de style romano-byzantin, église Saint-Jacques, Kahl-Burg (un bunker datant de la Seconde Guerre mondiale), visite de la ville d'Eu, centre équestre, centre aquatique O2 Falaises, GR 21, Fécamp (17 km), Dieppe (36 km).

**Les logements :** appartements une ou deux chambres. Capacité jusqu'à 6 personnes. Appartements 4 personnes accessibles pour personnes à mobilité réduite (sur demande selon disponibilité).

**Infos pratiques :** petits commerces à 300 m, supermarché à 2 km. Gare de Dieppe (36 km) puis bus. Voiture non indispensable. Petit animal domestique admis (avec supplément).

### les plus

- Piscine intérieure chauffée
- Sauna (avec supplément)
- Week-ends et courts séjours possibles sur demande (hors vacances scolaires et jours fériés).



€€€

## Mers-les-Bains - Le Tréport

### Seine-Maritime

Sur la côte d'Albâtre, en surplomb des falaises de craie, Mers-les-Bains associe le caractère de ses villas classées « Belle Époque » au charme du port de pêche du Tréport, animé en toutes saisons.



Point de départ idéal pour visiter la Normandie, la résidence Goélia « **Les Portes d'Honfleur** » se situe dans le village de Bouleville à 14 km d'Honfleur et à 30 km de Deauville.

**Activités sur place :** piscine couverte chauffée, mini-golf, terrain de pétanque, aire de jeu, sauna, VTT en location, tennis. **Aux alentours :** golf, équitation, sentier pédestre, Cabourg, route du cidre et village classé de Beuvron-en-Auge, Cara-Meuh (ferme pédagogique, caramellerie et fromagerie), Caen (66 km), côte de Nacre, Etretat (50 km).

**Les logements :** appartements une chambre, avec balcon ou terrasse. Capacité jusqu'à 6 personnes. Appartements 4 personnes accessibles pour personnes à mobilité réduite (sur demande selon disponibilité).

**Infos pratiques :** commerces à 5 km. Voiture indispensable. Petit animal domestique admis (avec supplément).

### les plus

- Piscine couverte chauffée
- Sauna (avec supplément)
- Week-ends et courts séjours possibles selon disponibilités



€€€

## Bouleville - Honfleur

### Calvados

Connue pour son port pittoresque et grâce aux peintres impressionnistes, Honfleur est une célèbre station balnéaire au charme poétique avec ses maisons de caractère, son marché et ses galeries.



€ : -650 € / €€ : 651-900 € / €€€ : +901 €  
Sur une base de 4 personnes, en haute saison





€€€

## Deauville

### Calvados

Destination incontournable de la côte Fleurie, Deauville est une station balnéaire de renommée internationale. Vous serez sous le charme de son architecture de villégiature typique, ses villas de style Belle Époque.



Idéalement située dans le quartier centre-ville de Deauville, proche de la gare et de la plage, la résidence Goélia « Le Castel Normand » permet de découvrir à pied les principaux lieux touristiques et d'intérêts de cette ville mythique.

**Aux alentours :** Les Planches, une promenade de 656 mètres inscrite aux monuments historiques, le Vieux-Deauville, l'hippodrome de Deauville-La Touques, les bains pompéiens, le centre de thalassothérapie, Trouville (2 km), Cabourg (25 km).

**Les logements :** appartements studio. Capacité jusqu'à 4 personnes.

**Infos pratiques :** commerces à 500 m. Voiture non indispensable. Petit animal domestique admis (avec supplément).

### les plus

- Week-ends et courts séjours possibles selon disponibilités
- L'emplacement idéal pour un séjour sans voiture



€€€

## Moidrey

### Manche

Le village de gîtes de l'anse de Moidrey se situe au cœur de la baie du Mont-Saint-Michel, mondialement connue, et offre une vue imprenable sur le monument normand.



Avec vue sur le Mont-Saint-Michel, le village de gîtes du Mont-Saint-Michel est au cœur d'un large espace naturel, au bord des rives du Couesnon.

**Activités sur place :** aire de jeux pour enfants, ping-pong, pétanque, mini-golf, location de vélos, espace aquatique. **Aux alentours :** baignade en mer (à 40 km), traversée de la baie du Mont-Saint-Michel, pêche à la ligne dans le Couesnon, randonnées pédestres et cyclotourisme, équitation, poney-club, visite du moulin à vent de Moidrey, Saint-Malo et son aquarium, croisières vers les îles Chausey, Jersey et Guernesey.

**Les logements :** gîtes mitoyens avec une, deux ou quatre chambres. Capacité jusqu'à 8 personnes.

Gîtes accessibles pour personnes à mobilité réduite (sur demande selon disponibilité).

**Infos pratiques :** commerces et services à Pontorson. Véhicule indispensable pour le ravitaillement. Petit animal domestique admis (sans supplément).

### les plus

- Épicerie avec des produits locaux, bar, snack
- Viennoiseries, pain sur réservation
- Sauna et jacuzzi (en supplément sur réservation)
- Piscine couverte chauffée à 29°C (accessible aux personnes à mobilité réduite)
- Week-ends et courts-séjours possibles selon disponibilités

**EXPOSITION**  
ROUEN  
HONFLEUR  
LE HAVRE

# LES CIVILISATIONS VA GEE

**10 mai**  
**10 nov. 2023**

**MÉMOIRES  
NORMANDES**

**Dans une optique de mémoire collective, la « triple-exposition »  
Esclavage, mémoires normandes revient sur le rôle de la Normandie dans la traite  
négrière. Un projet s'inscrivant dans la lignée de la « loi Taubira » du 10 mai 2001  
reconnaisant la traite et l'esclavage comme un crime contre l'humanité.**

Jusqu'au 10 novembre 2023, partez découvrir la Normandie lors d'une escapade culturelle et découvrez un pan de l'Histoire jusqu'alors peu présenté. Car étudier l'histoire permet de mieux connaître l'(in)humanité et interroger le présent, une initiative de cette importance mérite le détour. Ouverte à toutes et tous, cette exposition souhaite aborder de façon pédagogique la complexité du système esclavagiste. Des visites familiales y sont organisées.

## **FORTUNES ET SERVITUDES**

**Hôtel Dubocage de Bléville**  
1 rue Jérôme Bellarmato, 76600  
Le Havre  
Du 10 mai au 10 novembre 2023  
Plein tarif : 5 € ; tarif réduit : 3 €

## **D'UNE TERRE À L'AUTRE**

**Musée Eugène Boudin**  
Rue de l'Homme de Bois, 14600  
Honfleur  
Du 10 mai au 10 novembre 2023  
Tarifs d'entrée du musée avec  
l'exposition temporaire : plein tarif 8 € ;  
tarif réduit 6,50 €. Gratuit pour les moins  
de 16 ans.

## **L'ENVERS D'UNE PROSPÉRITÉ**

**Musée industriel  
de la Corderie Vallois**  
185 Route de Dieppe,  
76960 Notre-Dame-de-Bondeville  
Du 10 mai au 17 septembre 2023  
Tarif : 4 €  
Accès gratuit dans les collections  
permanentes.



# Bretagne Nord

un territoire à découvrir



- 1 Errer et déguster au **marché aux huîtres** de Cancale, à 25 minutes de Saint-Malo.
- 2 Observer le départ et l'arrivée des bateaux de pêche de coquilles Saint-Jacques, dont la pêche est uniquement autorisée d'avril à octobre. Et déguster la « **Coquille d'Erquy** », à 45 min de Saint-Malo ou de Binic .
- 3 Se perdre dans les rues pavées de la cité médiévale de **Dinan**, à 30 minutes de Saint-Briac.
- 4 Arpenter le **Cap Fréhel** en empruntant le GR34 et partir à l'assaut du fort la Latte, à une heure de Saint-Briac.
- 5 Découvrir **Océanopolis** à Brest, l'aquarium de Bretagne le plus connu en France et centre de découverte et de culture scientifique, unique en Europe. À 35 minutes de Locmaria-Plouzané.





La résidence Nemea « **Le Domaine des Mauriers** » se situe à l'entrée sud de Saint-Malo. Proche des grands axes, la résidence permet de rejoindre la ville close et ses remparts ainsi que les plages en 10 minutes en voiture.

**Activités sur place :** piscine intérieure chauffée, sauna, salle de sport.

**Aux alentours :** Le grand aquarium de Saint-Malo, le golf de Dinard, balades en sentier côtier, excursions aux îles Jersey ou Guernesey.

**Les logements :** appartements une, deux ou trois chambres. Capacité jusqu'à 8 personnes.

**Infos pratiques :** commerces à 1 km environ, plages à 4 km, centre-ville à 10 min en voiture. Voiture indispensable. Petit animal domestique admis (avec supplément).

### les plus

- Le sauna et la salle de sport
- Parking inclus



€€€

## Saint-Malo

*Ille-et-Vilaine*

Cité corsaire classée « Ville d'art et d'histoire », Saint-Malo est aussi une station balnéaire réputée et dynamique toute l'année. Ville maritime consacrée depuis longtemps aux voyages à la voile des long-courriers cap-horniers ; elle est aussi ville de mer aux grandes courses sportives et évidement de tourisme.



À 80 m de la plage de sable fin, la résidence Nemea « **Kermaël** », face à la plage de Longchamp, surplombe la magnifique côte découpée et borde le golf de Dinard.

**Activités sur place :** piscines chauffées (intérieure et extérieure chauffées selon météo), sauna, salle de sport.

**Aux alentours :** plage de Saint-Lunaire, chemin des douaniers, côte du Cap Fréhel au Mont-Saint-Michel, aquarium de Saint-Malo, golf de Dinard, GR 34, réserve ornithologique, îles de Chausey, Cézembre, Jersey ou Guernesey, cité médiévale de Dinan, maison des produits du terroir à Cherruex, dégustation de noix de Saint-Jacques à Erquy, VTT, golf.

**Les logements :** appartements une ou deux chambres. Capacité jusqu'à 6 personnes.

Studio 4 personnes accessible pour personnes à mobilité réduite (sur demande selon disponibilité).

**Infos pratiques :** commerces à 1 km environ, plages à 80 m, centre-ville à 10 min à pied. Gare de Saint-Malo (15 km). Accessible sans voiture. Petit animal domestique admis (avec supplément).

### les plus

- Les deux piscines (intérieure et extérieure chauffées)
- Le sauna et la salle de sport
- Correspondances en car depuis la gare de St-Malo
- Parking inclus

€ : -650 € / €€ : 651-900 € / €€€ : +901 €  
Sur une base de 4 personnes, en haute saison



€€€

## Saint-Briac

*Ille-et-Vilaine*

Sur la côte d'Émeraude, près de Dinard, le village de Saint-Briac est un petit port de plaisance avec plusieurs belles plages, où vous séjournerez sur un site exceptionnel.







€€€

## Binic

*Côtes-d'Armor*

Station balnéaire familiale, installée dans la baie de Saint-Brieuc, Binic-Étables-sur-Mer vous charmera par son port et ses plages de sable fin reliées par le GR 34.



À 500 m du centre-ville et du port, l'« **hôtel de la Plage - Mileade** » vous accueille pour un séjour, face à l'horizon.

**Activités sur place** : espace bien-être, bibliothèque, ludothèque. **Aux alentours** : accès direct à l'océan, flâneries sur le port de Binic, randonnées le long du littoral, cap Fréhel, St-Brieuc (15 km), Paimpol (30 km)

**Les logements** : chambres. Capacité jusqu'à 2 personnes. Chambres plus spacieuses sur demande.

Chambres accessibles pour personnes à mobilité réduite (sur demande selon disponibilité).

**Infos pratiques** : commerces et centre-ville à 500 m, plages face à l'hôtel. Gare de Saint-Brieuc (14 km) puis bus local. Accessible sans voiture. Animaux non-admis.

### les plus

- Bar avec terrasse vue sur mer
- L'espace bien-être
- Massages à la carte (en supplément)
- Correspondances en car depuis la gare de St-Brieuc



€€€

## Locmaria-Plouzané

*Finistère*

Aux portes du Pays d'Iroise, à mi-chemin entre Brest et Le Conquet, Locmaria-Plouzané bénéficie d'une situation géographique exceptionnelle au cœur de paysages côtiers grandioses.



À 20 mètres de la plage, la résidence Nemea « **Iroise Armorique** » s'inscrit dans un panorama exceptionnel sur l'océan surplombant la baie d'Iroise.

**Activités sur place** : piscine intérieure chauffée, sauna et salle de sport, accès direct à la plage.

**Aux alentours** : ports de pêche, îles d'Ouessant et de Sein, presqu'île de Crozon, pointes de Toulinguet, compétitions de voiliers et rassemblements de vieux gréements, Océanopolis à Brest (15 km), activités nautiques, golf de Plouarzel, promenades à pied ou à VTT, rollers, pêche à pied, côte sauvage, randonnées.

**Les logements** : appartements une ou deux ou trois chambres, avec balcon ou terrasse. Capacité jusqu'à 8 personnes. Appartements accessibles pour personnes à mobilité réduite (sur demande selon disponibilité).

**Infos pratiques** : commerces à 1 km, plage à 20 m. Voiture indispensable. Petit animal domestique admis (avec supplément).

### les plus

- Accès direct à la plage
- Sauna et salle de sport
- Parking inclus





CÔTÉ *Ville*





€€€

## La Rochelle Charente-Maritime

Avec ses quatre ports, La Rochelle est la cité atlantique par excellence mais aussi un véritable musée à ciel ouvert.

Adossée au vieux port et au centre historique, la résidence Odalys « **Archipel** » abrite des appartements modernes rénovés. Découvrez la côte atlantique et son histoire grâce à une localisation privilégiée.

**Activités sur place** : salle de fitness. **Activités aux alentours** : visite du centre historique, Vieux-Port, port des Minimes, cathédrale, aquarium, musée maritime, museum d'histoire naturelle, parc animalier, les tours de La Rochelle, croisières inter-îles, marchés de Noël.

**Les logements** : appartements une chambre. Capacité jusqu'à 5 personnes. Appartements 4 personnes accessibles pour personnes à mobilité réduite (sur demande selon disponibilité).

**Infos pratiques** : commerces à 350 m, plage à 650 m. Gare de La Rochelle à 1,5 km. Accessible sans voiture. Petit animal domestique admis (avec supplément).

*les plus*

- L'emplacement proche du centre-ville
- Le linge de lit inclus



€€€

## Biarritz Pyrénées-Atlantiques

Ancien port de pêche devenu cité balnéaire du Pays basque, Biarritz est une destination très réputée avec sa façade maritime longue de 4 kilomètres et son large choix d'activités culturelles et de loisirs.



Située dans le quartier de la Milady, la résidence Néméa « **Les Hauts de Milady** » se trouve à l'entrée sud de la ville de Biarritz, à deux pas de l'océan, dans un environnement calme et dépaystant.

**Activités sur place** : piscine intérieure chauffée, piscine extérieure chauffée avec pataugeoire (selon conditions météo), sauna, hammam, salle de sport. **Activités aux alentours** : balades culturelles, découvertes gastronomiques, cité de l'océan (400 m), centre de thalasso Thalmar, aquarium de Biarritz (3 km), musée d'art oriental Asiatica (3 km), phare de Biarritz (4 km), Espelette (26 km), Saint-Jean-de-Luz (17 km), Bayonne (18 km), le petit village typique d'Ainhoa (26 km), une randonnée au sommet de La Rhune (37 km).

**Les logements** : appartements studios ou une chambre. Capacité jusqu'à 6 personnes. Studios 4 personnes et appartements 6 personnes accessibles pour personnes à mobilité réduite (sur demande selon disponibilité).

**Infos pratiques** : commerces à 600 m, plage à 650 m. Gare de Biarritz à 2km (puis bus locaux). Accessible sans voiture. Petit animal domestique admis (avec supplément).

*les plus*

- L'espace sport et bien-être de la résidence
- La localisation
- Local à vélo







€€€

La résidence ATC « **Le clos des vignes** » se situe au cœur d'Obernai, à deux pas du centre historique et de la place du marché.

**Activités aux alentours :** marchés de Noël alsaciens pendant les fêtes, visite de la ville à l'architecture typique, abbaye du Mont-Sainte-Odile, randonnées, château d'Andlau ou celui du Haut-Koenigsbourg, visite des domaines viticoles le long du circuit de la route des vins d'Alsace, Colmar (50 km), Strasbourg (25 km).

**Les logements :** appartements une chambre. Capacité jusqu'à 5 personnes.

**Infos pratiques :** commerces à 300 m environ. Gare d'Obernai à 500 m. Accessible sans voiture. Animaux non admis.

### les plus

- Destination idéale pour découvrir les marchés de Noël et les nombreuses animations et fêtes en Alsace
- Le tarif très abordable

## Obernai Bas-Rhin

Petite ville médiévale et chaleureuse du département du Bas-Rhin, Obernai est célèbre pour son centre historique préservé et ses maisons à colombages.



€ : -650 € / €€ : 651-900 € / €€€ : +901 €  
Sur une base de 4 personnes, en haute saison



# DÉCEMBRE À OBERNAI, les marchés de Noël au charme alsacien.



# L'OML C'EST AUSSI

## **Vous avez aimé**

Vous avez également la possibilité de vous inscrire sur les destinations proposées les saisons précédentes par l'OML, même si elles ne figurent pas dans cette brochure, voici quelques exemples :



**Chinon**



**Saint-Pol-de-Léon**



**Perros-Guirec**



**Auris**



**Saint-Sorlin des Bains**



**Monastir**

## ET AUSSI :

Fouesnant/Beg-Meil,  
Saint-Jean-De-Monts,  
Maché, Léon,  
L'Isle-en-Dodon...



A photograph of a lavender field at sunset. The sky is a warm, golden-orange color, and the lavender flowers are in various stages of bloom, some in sharp focus and others blurred in the background. The overall mood is peaceful and romantic.

CÔTÉ  
*Campagne*





## Ménilles

Eure

En Normandie, à 1 h environ de Paris, Ménilles est un petit village fleuri de la vallée de l'Eure. Des impressionnistes, en peignant la région, ont légué les tableaux les plus gais et lumineux de l'histoire de l'art.

€€€

**Le château de Ménilles**, implanté dans un superbe parc arboré de 12 hectares, permet de se mettre au vert le temps d'un week-end ou d'une semaine.

**Activités alentours** : piscine, équitation, pêche en étang, Vernon, Giverny (jardins et maison de Monet), randonnées, balades en petit train touristique.

**Les logements** : chambre de 2 à 5 personnes dans les « communs » (cuisinette pour préparer et prendre ses repas en formule location).

**Infos pratiques** : commerces et services à 2 km. Voiture indispensable pour le ravitaillement. Animaux non admis.

*les plus* • Bord de mer à 1h15 environ



€ : -650 € / €€ : 651-900 € / €€€ : +901 €  
Sur une base de 4 personnes, en haute saison



À moins d'une heure de route,  
FLÂNEZ ENTRE LES COLOMBAGES  
de Rouen



A group of five hikers is seen from behind, standing on a grassy hillside. They are all raising their right fists in a celebratory gesture. They are wearing various hiking gear, including backpacks and jackets. The background is a vast, panoramic view of a densely populated city with many buildings and houses, extending to the horizon under a clear sky. The overall scene conveys a sense of achievement and group spirit.

CÔTÉ  
*Groupe*





185€

## Croisière en fête

*Sur la Seine*

Embarquez pour un week-end de fête en croisière sur la Seine entre Paris et Poissy !

**9 et 10 décembre**  
Inscriptions obligatoires  
dès le samedi 7 octobre

(le 31 octobre pour les non-Gennevillois et Gennevillois non-prioritaires).

**2 jours**



Fans nostalgiques des années 80 ? Remontez le temps et vibrez au son de vos rythmes préférés ! Boney M, Depeche Mode, Daniel Balavoine, Les Rita Mitsouko... on s'en souvient tous-tes, alors ressortez vos plus belles tenues et passez un week-end mémorable !

**Samedi :** embarquement à 15 heures (quai de Grenelle) à bord de votre bateau. Installation dans votre cabine. Départ en croisière en direction de Poissy. Traversée de Paris. Diner à bord et soirée dansante.

**Dimanche :** Après une bonne nuit, un copieux petit déjeuner vous sera servi au restaurant sous forme de buffet. Départ du bateau à 10 heures en direction de Paris. Déjeuner à bord. L'après-midi vous permettra de passer un moment de détente avant d'atteindre Paris entre 15 et 16 heures.

*Boissons non-incluses.*

*les plus*

- Formule pension complète, avec présence d'un accompagnateur OML
- Activité en partie financée par l'OML
- Départ collectif depuis Gennevilliers (en transports en commun)



## Week-end Europe

Trois jours de découvertes citadines à votre rythme, au mois de mars, dans une grande ville Européenne.

**Le format du week-end :**

Temps libre et moments collectifs  
Hébergement et transport compris - rendez-vous à l'aéroport  
Pass transport en commun inclus sur place (pas de transferts en car)  
Une visite guidée  
Un restaurant

L'hébergement se fera par affinités et regroupement familial. Des personnes seules peuvent être amenées à partager une même chambre.

*Séjour organisé et financé en partie par l'OML.*

**Destination et autres précisions à venir.**

**Inscrivez-vous à l'OML pour recevoir les informations en temps voulu : [oml@ville-genevilliers.fr](mailto:oml@ville-genevilliers.fr)**

**3 jours**





# LES MODALITÉS D'INSCRIPTIONS



Les règles d'inscriptions évoluent pour les week-ends de l'OML.  
Et ce, pour permettre au plus grand nombre d'entre vous  
de participer !

- **Jours d'inscriptions les samedis**
- **Chaque personne doit se rendre sur place, dans les locaux de l'OML, pour réserver.**
- **Une seule inscription « prioritaire » par adhérent-e et par année associative.**

*Exemple : vous êtes inscrit au week-end Beauval d'octobre ?*

*Il faudra attendre la date d'inscription « non-prioritaires » pour vous inscrire aux week-end « Croisière en fête » et « Week-end Europe ».*

**Deux dates d'inscriptions sont ainsi définies pour chaque week-end.**



# TARIFS - VACANCES SCOLAIRES ZONE C

Tarifs hors vacances scolaires sur demande auprès de l'OML

..... GENNEVILLOIS ..... | ..... NON-GENNEVILLOIS .....

## CEILLAC - Page 13

Tarifs à la semaine	23/12 - 30/12	30/12 - 06/01	10/02 - 17/02	17/02 - 24/02	23/12 - 30/12	30/12 - 06/01	10/02 - 17/02	17/02 - 24/02
Studio-gîte 3/4 pers - 18 m <sup>2</sup>	189 €	189 €	369 €	369 €	237 €	237 €	460 €	460 €
Studio gîte 6/8 personnes - 36 m <sup>2</sup>	263 €	263 €			361 €	361 €		

Dès 235 € par semaine hors vacances scolaires

## CHÂTEL - Page 15

Tarifs à la semaine	23/12 - 30/12	30/12 - 06/01	10/02 - 17/02	17/02 - 24/02	23/12 - 30/12	30/12 - 06/01	10/02 - 17/02	17/02 - 24/02
Studio 3 pers	497 €	593 €	662 €	662 €	513 €	613 €	684 €	684 €
Studio 4 pers	589 €	704 €	782 €	782 €	608 €	727 €	808 €	808 €
Apt 2 pièces 5 pers - 1 ch.	777 €	929 €	1 035 €	1 035 €	803 €	960 €	1 069 €	1 069 €
Apt 3 pièces 6 pers - 2 ch.	984 €	1 178 €	1 306 €	1 306 €	1 017 €	1 216 €	1 349 €	1 349 €

Dès 315 € par semaine hors vacances scolaires

## GÉRARDMER - Page 18

Tarifs à la semaine	23/12 - 30/12	30/12 - 06/01	11/02 - 18/02	18/02 - 25/02	23/12 - 30/12	30/12 - 06/01	11/02 - 18/02	18/02 - 25/02
Apt 4 pers	581 €	581 €	620 €	620 €	627 €	627 €	670 €	670 €
Apt 7 pers	673 €	673 €	717 €	717 €	727 €	727 €	774 €	774 €

## LA NORMA - Page 17

Tarifs à la semaine	23/12 - 30/12	30/12 - 06/01	10/02 - 17/02	17/02 - 24/02	23/12 - 30/12	30/12 - 06/01	10/02 - 17/02	17/02 - 24/02
Studio 2 pers - 19 m <sup>2</sup>	473 €	664 €	664 €	664 €	524 €	736 €	736 €	736 €
Studio 4 pers - 23 m <sup>2</sup>	564 €	780 €	780 €	780 €	626 €	865 €	865 €	865 €
Apt 2 pièces 4 pers - 1 ch. 25 m <sup>2</sup>	706 €	963 €	963 €	963 €	782 €	1 067 €	1 067 €	1 067 €
Apt 2 pièces 6 pers - 1 ch. 32 m <sup>2</sup>	834 €	1 150 €	1 150 €	1 150 €	925 €	1 274 €	1 274 €	1 274 €
Apt 3 pièces 6 pers - 2 ch. 45 m <sup>2</sup>	955 €	1 374 €	1 374 €	1 374 €	1 058 €	1 523 €	1 523 €	1 523 €

Dès 208 € par semaine hors vacances scolaires. Appartements 3 pièces 8 personnes et 4 pièces 10 personnes sur demande

## LES GETS - Page 15

Tarifs à la semaine	23/12 - 30/12	30/12 - 06/01	17/02 - 24/02	23/12 - 30/12	30/12 - 06/01	17/02 - 24/02
Adultes et jeunes 16+ ans	238 €	238 €	238 €	280 €	280 €	280 €
Enfants 8-15 ans	179 €	179 €	179 €	210 €	210 €	210 €
Enfants 3-7 ans	119 €	119 €	119 €	140 €	140 €	140 €
Enfants 0-2 ans*	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit

\*Sans prestation

## LES HÔPITAUX-NEUFS - Page 18

Tarifs à la semaine	23/12 - 30/12	30/12 - 06/01	10/02 - 17/02	17/02 - 24/02	23/12 - 30/12	30/12 - 06/01	10/02 - 17/02	17/02 - 24/02
Apt 2 pièces 4 pers - 1 ch.	221 €	221 €	437 €	437 €	228 €	228 €	451 €	451 €
Apt 2 pièces 6 pers - 1 ch.	253 €	253 €	460 €	460 €	261 €	261 €	475 €	475 €

Dès 221 € par semaine hors vacances scolaires

## ORCIÈRES MERLETTE - Page 13

Tarifs à la semaine	23/12 - 30/12	30/12 - 06/01	10/02 - 17/02	17/02 - 24/02	23/12 - 30/12	30/12 - 06/01	10/02 - 17/02	17/02 - 24/02
Apt studio 4 pers - 23 m <sup>2</sup>	705 €	900 €	792 €	864 €	739 €	944 €	831 €	906 €
Apt 2 pièces cab. 4/6 pers - 1 ch. 32 m <sup>2</sup>	892 €	1 076 €	956 €	1 035 €	935 €	1 129 €	1 002 €	1 085 €
Apt 3 pièces cab. 6/8 pers - 2 ch. 47 m <sup>2</sup>	1 097 €	1 389 €	1 334 €	1 431 €	1 150 €	1 457 €	1 399 €	1 500 €

Dès 183 € par semaine hors vacances scolaires. Appartement 3 pièces cab. 8/10 pers - 2 ch. 55 m<sup>2</sup> sur demande

# TARIFS - VACANCES SCOLAIRES ZONE C

Tarifs hors vacances scolaires sur demande auprès de l'OML

..... GENNEVILLOIS ..... | ..... NON-GENNEVILLOIS .....

## SAINT-JEAN-D'ARVES - Page 17

Tarifs à la semaine	23/12 - 30/12	30/12 - 06/01	10/02 - 17/02	17/02 - 24/02	23/12 - 30/12	30/12 - 06/01	10/02 - 17/02	17/02 - 24/02
Apt 2 pièces 4 pers - 1 ch. 35 m <sup>2</sup>	420 €	704 €	877 €	966 €	476 €	797 €	994 €	1 095 €
Apt 3 pièces 6 pers - 2 ch. 45 m <sup>2</sup>	515 €	861 €	1 040 €	1 134 €	583 €	976 €	1 178 €	1 285 €

Dès 236 € par semaine hors vacances scolaires

## BINIC - Page 28

Tarifs à la semaine - pension complète	21/10 - 28/10	28/10 - 04/11	21/10 - 28/10	28/10 - 04/11
Adultes et jeunes 14 ans+	501 €	501 €	518 €	518 €
Enfants 11 - 13 ans	451 €	451 €	466 €	466 €
Enfants 6 - 10 ans	401 €	401 €	414 €	414 €
Enfants 2 - 5 ans	251 €	251 €	259 €	259 €
Enfants - 2 ans*	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Tarifs à la semaine - demi-pension	21/10 - 28/10	28/10 - 04/11	21/10 - 28/10	28/10 - 04/11
Adultes et jeunes 14 ans+	423 €	423 €	437 €	437 €
Enfants 11 - 13 ans	381 €	381 €	393 €	393 €
Enfants 6 - 10 ans	339 €	339 €	350 €	350 €
Enfants 2 - 5 ans	212 €	212 €	219 €	219 €
Enfants - 2 ans*	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit

\*Sans prestation

## BOULLEVILLE-HONFLEUR - Page 23

Tarifs à la semaine	21/10 - 28/10	28/10 - 04/11	23/12 - 30/12	30/12 - 06/01	10/02 - 17/02	17/02 - 24/02	21/10 - 28/10	28/10 - 04/11	23/12 - 30/12	30/12 - 06/01	10/02 - 17/02	17/02 - 24/02
Apt 2 pièces 4 pers - 1 ch. 30 m <sup>2</sup>	278 €	278 €	273 €	299 €	273 €	273 €	304 €	304 €	298 €	327 €	298 €	298 €
Apt 2 pièces 6 pers - 1 ch. 35 m <sup>2</sup>	315 €	315 €	310 €	341 €	310 €	310 €	344 €	344 €	339 €	373 €	339 €	339 €

Dès 242 € par semaine hors vacances scolaires. Offre 2 semaines consécutives - 10% sur l'ensemble du séjour. Offre 3 semaines consécutives - 20% sur l'ensemble du séjour

## DEAUVILLE - Page 24

Tarifs à la semaine	21/10 - 28/10	28/10 - 04/11	23/12 - 30/12	30/12 - 06/01	10/02 - 17/02	17/02 - 24/02	21/10 - 28/10	28/10 - 04/11	23/12 - 30/12	30/12 - 06/01	10/02 - 17/02	17/02 - 24/02
Studio 2 pers - côté rue 20 m <sup>2</sup>	339 €	339 €	289 €	326 €	278 €	278 €	359 €	359 €	316 €	356 €	304 €	304 €
Studio 2 pers - côté jardin. 20 m <sup>2</sup>	357 €	357 €	310 €	347 €	299 €	299 €	378 €	378 €	339 €	379 €	327 €	327 €
Studio 4 pers - côté rue 25 m <sup>2</sup>	375 €	375 €	326 €	362 €	315 €	315 €	397 €	397 €	356 €	396 €	344 €	344 €
Studio 4 pers - côté jardin. 25 m <sup>2</sup>	399 €	399 €	347 €	383 €	336 €	336 €	422 €	422 €	379 €	419 €	367 €	367 €

Dès 252 € par semaine hors vacances scolaires. Offre 2 semaines consécutives - 10% sur l'ensemble du séjour. Offre 3 semaines consécutives - 20% sur l'ensemble du séjour

## LOCMARIA - Page 27

Tarifs à la semaine	21/10 - 28/10	28/10 - 04/11	23/12 - 30/12	30/12 - 06/01	10/02 - 17/02	17/02 - 24/02	21/10 - 28/10	28/10 - 04/11	23/12 - 30/12	30/12 - 06/01	10/02 - 17/02	17/02 - 24/02
Apt 2 pièces 4 pers - 1 ch. 37 m <sup>2</sup>	286 €	286 €	273 €	273 €	273 €	273 €	309 €	309 €	295 €	295 €	295 €	295 €
Maison 3 pièces 6 pers duplex - 2 ch. 46 m <sup>2</sup>	326 €	326 €	356 €	356 €	356 €	356 €	352 €	352 €	385 €	385 €	385 €	385 €
Apt 4 pièces 8 pers duplex - 3 ch. 65 m <sup>2</sup>	352 €	352 €	453 €	453 €	453 €	453 €	380 €	380 €	489 €	489 €	489 €	489 €

Dès 246 € par semaine hors vacances scolaires - hors offres promotionnelles

Offre basse saison sur les logements 4 personnes selon stock disponible : 195 € la semaine. Offre basse saison sur les logements 6 personnes selon stock disponible : 235 € la semaine

## MERS-LES-BAINS LE TRÉPORT - Page 23

Tarifs à la semaine	21/10 - 28/10	28/10 - 04/11	23/12 - 30/12	30/12 - 06/01	10/02 - 17/02	17/02 - 24/02	21/10 - 28/10	28/10 - 04/11	23/12 - 30/12	30/12 - 06/01	10/02 - 17/02	17/02 - 24/02
Apt 2 pièces 4 pers - 1 ch. 30 m <sup>2</sup>	320 €	320 €	299 €	336 €	289 €	289 €	363 €	363 €	339 €	381 €	327 €	327 €
Apt 3 pièces 6 pers - 2 ch. 45 m <sup>2</sup>	420 €	420 €	389 €	436 €	373 €	373 €	476 €	476 €	440 €	494 €	422 €	422 €

Dès 263 € par semaine hors vacances scolaires



# TARIFS - VACANCES SCOLAIRES ZONE C

Tarifs hors vacances scolaires sur demande auprès de l'OML

..... GENNEVILLOIS ..... | ..... NON-GENNEVILLOIS .....

## MOIDREY - Page 24

Tarif à la semaine	21/10 - 28/10	28/10 - 04/11	23/12 - 30/12	10/02 - 17/02	17/02 - 24/02	21/10 - 28/10	28/10 - 04/11	23/12 - 30/12	10/02 - 17/02	17/02 - 24/02
Gîte 3/4 pers.	405 €	405 €	405 €	405 €	405 €	437 €	437 €	437 €	437 €	437 €
Gîte 5/6 pers.	508 €	508 €	508 €	508 €	508 €	548 €	548 €	548 €	548 €	548 €
Gîte 7/8 pers.	618 €	618 €	618 €	618 €	618 €	667 €	667 €	667 €	667 €	667 €

Dès 371 € par semaine hors vacances scolaires

## SAINT-BRIAC - Page 27

Tarifs à la semaine	21/10 - 28/10	28/10 - 04/11	23/12 - 30/12	30/12 - 06/01	10/02 - 17/02	17/02 - 24/02	21/10 - 28/10	28/10 - 04/11	23/12 - 30/12	30/12 - 06/01	10/02 - 17/02	17/02 - 24/02
Apt 2 pièces 4 pers - 1 ch. 34 m <sup>2</sup>	304 €	304 €	312 €	312 €	268 €	268 €	328 €	328 €	337 €	337 €	290 €	290 €
Apt 3 pièces 6 pers - 2 ch. 48 m <sup>2</sup>	334 €	334 €	392 €	392 €	449 €	449 €	361 €	361 €	423 €	423 €	485 €	485 €

Dès 216 € par semaine hors vacances scolaires - hors offres promotionnelles

Offre basse saison sur les logements 4 personnes selon stock disponible : 195 € la semaine. Offre basse saison sur les logements 6 personnes selon stock disponible : 235 € la semaine

## SAINT-MALO - Page 27

Tarifs à la semaine	21/10 - 28/10	28/10 - 04/11	23/12 - 30/12	30/12 - 06/01	10/02 - 17/02	17/02 - 24/02	21/10 - 28/10	28/10 - 04/11	23/12 - 30/12	30/12 - 06/01	10/02 - 17/02	17/02 - 24/02
Maison 2 pièces 4 pers duplex - 1 ch. 34 m <sup>2</sup>	299 €	299 €	339 €	339 €	339 €	339 €	323 €	323 €	366 €	366 €	366 €	366 €
Maison 3 pièces 6 pers duplex - 2 ch. 40 m <sup>2</sup>	361 €	361 €	383 €	383 €	383 €	383 €	390 €	390 €	413 €	413 €	413 €	413 €
Maison 4 pièces 8 pers duplex - 3 ch. 60 m <sup>2</sup>	392 €	392 €	436 €	436 €	436 €	436 €	423 €	423 €	470 €	470 €	470 €	470 €

Dès 260 € par semaine hors vacances scolaires - hors offres promotionnelles

Offre basse saison sur les logements 4 personnes selon stock disponible : 195 € la semaine. Offre basse saison sur les logements 6 personnes selon stock disponible : 235 € la semaine

## BIARRITZ - Page 30

Tarifs à la semaine	21/10 - 28/10	28/10 - 04/11	23/12 - 30/12	30/12 - 06/01	10/02 - 17/02	17/02 - 24/02	21/10 - 28/10	28/10 - 04/11	23/12 - 30/12	30/12 - 06/01	10/02 - 17/02	17/02 - 24/02
Studio 4 pers - 28 m <sup>2</sup>	374 €	374 €	374 €	374 €	374 €	374 €	404 €	404 €	404 €	404 €	404 €	404 €
Apt 2 pièces 6 pers - 1 ch. 43 m <sup>2</sup>	445 €	445 €	440 €	440 €	440 €	440 €	475 €	475 €	475 €	475 €	475 €	475 €

Dès 273 € par semaine hors vacances scolaires

## LA ROCHELLE - Page 30

Tarifs à la semaine	21/10 - 28/10	28/10 - 04/11	23/12 - 30/12	30/12 - 06/01	10/02 - 17/02	17/02 - 24/02	21/10 - 28/10	28/10 - 04/11	23/12 - 30/12	30/12 - 06/01	10/02 - 17/02	17/02 - 24/02
Apt 2 pièces 4 pers - 1 ch. 38 m <sup>2</sup>	448 €	448 €	492 €	518 €	474 €	474 €	484 €	484 €	531 €	560 €	512 €	512 €
Apt 2 pièces 5 pers - 1 ch. 47 m <sup>2</sup>	483 €	483 €	527 €	554 €	510 €	510 €	522 €	522 €	569 €	598 €	550 €	550 €

Dès 404 € par semaine hors vacances scolaires. Offre 2 semaines consécutives - 20% sur la deuxième semaine

## OBERNAI - Page 31

Tarifs à la semaine	23/12 - 30/12	30/12 - 06/01	10/02 - 17/02	17/02 - 24/02	23/12 - 30/12	30/12 - 06/01	10/02 - 17/02	17/02 - 24/02
Apt 2 pièces 5 pers - 1 ch.	359 €	359 €	322 €	322 €	371 €	371 €	333 €	333 €

Dès 322 € par semaine hors vacances scolaires

## MÉNILLES - Page 34

Location - Tarif à la nuitée et par personne	02/09 - 31/12	01/01 - 31/03	02/09 - 31/12	01/01 - 31/03
Adultes et enfants	15,30 €	15,30 €	18,10 €	18,10 €

Taxe de séjour à régler à l'inscription : 0,75 € par nuit et par adulte + 18 ans (taxe municipale pouvant être modifiée)

## WEEK-END CROISIERE EN FETE - Page 36

Tarif par personne - en cabine twin partagée	09/12 - 10/12	09/12 - 10/12
Adulte	175 €	195 €

Le prix comprend : le dîner (hors boissons) et la soirée dansante, la nuitée à bord en cabine double avec douche et toilettes, le petit-déjeuner (buffet), le déjeuner, l'animation à thème, les taxes portuaires, la présence d'un accompagnateur OML.

# Fiche d'inscription

**PARTIE  
OML**

code réservation : .....

Convention de réservation de séjour OML



*Une fiche par référent-e est à retourner dûment complétée à l'OML.*

**A noter :** conformément à la loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification relatif aux données nominatives vous concernant auprès de l'OML.

## Choix du séjour

Lieu du séjour	Type et capacité d'hébergement	Dates
		du ..... au .....

Nom référent-e: .....  
 Tél. (domicile) : ..... Portable : ..... Tél. (travail) : ..... e-mail : .....  
 Adresse : ..... Quartier de Gennevilliers : .....  
 Code postal : ..... Ville : .....

Observations

## Renseignements concernant tous les participants au séjour.

Nom	Prénom	Genre	Date de naissance	Lien de parenté

Pour calculer le montant de votre séjour, référez-vous aux tarifs vous concernant annoncés dans la brochure-vacances OML.

Observations :	En pension complète ou 1/2 pension par personne
.....	<b>Tarif n°1 :</b> ..... € x ..... (sem/pers) = soit ..... €
.....	<b>Tarif n°2 :</b> ..... € x ..... (sem/pers) = soit ..... €
.....	<b>Tarif n°3 :</b> ..... € x ..... (sem/pers) = soit ..... €
.....	<b>Tarif n°4 :</b> ..... € x ..... (sem/pers) = soit ..... €
.....	Sous-total : ..... €

## Adhésions et autres

l'OML est une association loi 1901, l'adhésion est volontaire et devient obligatoire à partir de 3 nuits par année associative (septembre-septembre)

<b>Adhésion individuelle-s :</b> .....	9 € x ..... = soit ..... €
<b>Adhésion familiale-s :</b> .....	17 € x ..... = soit ..... €
<b>L'assurance annulation (optionnelle) correspond à 3,95%* (TTC) du montant du séjour (*sujet à modification) :</b> .....	soit ..... €
<b>Autres :</b> .....	soit ..... €
<b>Prix total du séjour :</b> ..... €	
Minimum à régler à l'inscription : ..... €	

\*Toute inscription à l'OML requiert le versement d'arrhes afin de confirmer le séjour. Les arrhes correspondent à 30% du séjour et à l'intégralité de.s adhésions et autres frais.

**Je m'engage à régler le solde au plus tard 6 semaines avant le début de mon séjour** (si inscription moins de 6 semaines avant début du séjour, paiement obligatoire de la totalité du séjour par carte bancaire ou espèces).

Je certifie, que l'ensemble des participants est couvert par une **assurance de responsabilité civile individuelle et/ou familiale**. De ce fait, je m'engage à renoncer à tout recours contre l'OML contre les risques potentiels lors du séjour qui seront couverts par mon assurance. Dans l'hypothèse, ou un/des participant.e.s n'a pas d'assurance responsabilité civile, je m'engage à le déclarer à l'OML et à souscrire à l'assurance responsabilité civile proposée par l'OML (tarif 4€/pers ou 9€/famille).

### Je reconnais avoir pris connaissance des documents suivants fournis par l'Office municipal des loisirs :

- la brochure décrivant, notamment, le centre de vacances familiales choisi
- les conditions générales de l'OML au verso de cette fiche
- la fiche descriptive et éventuellement le règlement intérieur du séjour choisi
- Les conditions de ventes générales et réglementaires de séjours... • **J'en accepte toutes les modalités.**

**AUTORISATION D'UTILISATION DE L'IMAGE :** L'OML se réserve le droit d'utiliser les photos et vidéos prises lors des séjours ou manifestations s'y rapportant, pour illustrer ses brochures, ou dans ses (des) supports de présentation ou de promotion, sauf avis contraire du participant ou de son représentant légal. Pour ce faire, il suffit d'en informer l'OML par un courrier 8 jours avant le début du séjour, le cachet de la poste faisant foi.  **J'accepte**  **Je refuse**

Date : .....

Signature :



# CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'OML

## A QUI S'ADRESSENT LES SEJOURS OML ?

**En priorité à toutes les familles et adultes habitant Geneveilliers, sur la base de justificatifs récents à fournir obligatoirement au moment de l'inscription : quittance de loyer... électricité, gaz, attestation quotient familial voire pièce d'identité et/ou livret de famille (seuls documents acceptés par l'OML). Sans ce justificatif le tarif non geneveillois sera automatiquement appliqué et ce, jusqu'à sa fourniture.** Un jeune de moins de 18 ans, non accompagné de ses parents directs (ou de l'un d'eux) ou d'adultes de sa famille ou d'une famille amie, ne sera pas autorisé à s'inscrire seul. Les habitants d'autres communes ou d'autres pays pourront s'inscrire dans la limite des places disponibles.

## L'INSCRIPTION A UN SEJOUR OML

L'inscription entraîne automatiquement l'acceptation des conditions générales de l'OML, des règlements intérieurs et règles de vie communes propres à chaque lieu de vacances.

Le non-respect de ces conditions (ou en cas de fraude) pourrait nous contraindre à refuser votre inscription, voire à envisager votre exclusion.

L'inscription, effectuée par informatique, est effective à partir du moment où la fiche d'inscription(s)-convention de réservation est dûment remplie, datée, signée et accompagnée du paiement des arrhes de réservation et du montant de l'adhésion choisie. Aux dates prioritaires des geneveillois, les familles pourront s'inscrire pour un hébergement de grande capacité si au moins 50% des participants sont geneveillois. Dans le cas contraire, seuls les geneveillois pourront s'inscrire pour un hébergement correspondant à leur nombre et ce jusqu'à l'ouverture des inscriptions du public non-Geneveillois. De plus, pour bénéficier du tarif geneveillois, il est impératif que le nombre de geneveillois représente, au minimum, 50% des participants. Dans le cas contraire, le tarif non geneveillois sera automatiquement appliqué. A votre inscription, l'OML vous garantit un hébergement dans les catégories de confort et capacité réservées. Pour des raisons d'organisation générale, l'OML se réserve le droit jusqu'au dernier moment, de modifier le planning des hébergements. Aussi, en aucun cas, nous ne nous engageons à vous attribuer, un gîte, un appartement, une chambre ou un emplacement de camping-caravaning en particulier...

• **Option sur séjour** : possibilité de prendre une option sur UN séjour par téléphone ou à l'OML. **Attention !** Celle-ci, n'est pas une réservation et elle est valable DEUX JOURS SEULEMENT.

**PASSÉ CE DÉLAI ET SANS RAPPEL DE NOTRE PART, VOTRE OPTION S'ANNULERA DE FAIT.**

## ADHESION / ASSURANCES / RAPATRIEMENT

Valable du 30 septembre 2020 au 2 octobre 2023. **Conformément à la loi, l'adhésion à l'association est obligatoire à compter de 3 nuits/4 jours passés sur l'un des centres de vacances programmés par l'OML. A compter de la deuxième participation à un Week-end, paiement obligatoire de l'adhésion OML choisie (voir page 3).** En cas d'annulation de séjour, la cotisation annuelle n'est jamais remboursée tout comme l'assurance annulation. Il est à noter que le paiement par carte bancaire peut éventuellement permettre de bénéficier de conditions d'assurance et assurance-annulation valables pour votre séjour de vacances avec l'OML (à contrôler auprès de votre banque).

\*L'assurance proposée par l'OML couvre certains risques simples encourus pendant le séjour (d'au moins 3 nuits) : accidents corporels, vols, responsabilité civile et permet de bénéficier d'une assurance rapatriement en cas d'éventuels problèmes majeurs, et ce sur décision (médicale) de l'assureur.

\*\*La responsabilité de l'OML ne saurait être engagée et vous devez obligatoirement souscrire une assurance familiale personnelle à laquelle vous ferez directement appel en cas d'éventuels problèmes rencontrés durant votre séjour : incident, accident..., y compris en cas de rapatriement nécessaire et ce quelle que soit la formule d'accueil.

**Attention**, les cotisations annuelles ne comprennent pas les risques locatifs encourus sur place durant le séjour (à prévoir dans votre propre assurance). En aucun cas, l'OML ne pourra être tenu responsable pour défaut d'assurance de ses adhérents.

## L'ASSURANCE-ANNULATION OPTIONNELLE

Vous avez la possibilité de souscrire une assurance vous couvrant contre les risques d'annulation de séjour ; celle-ci prend effet à compter de l'inscription au séjour. Elle ne s'exerce pas au cours du voyage et du séjour. Sont garanties par cette assurance les sommes versées à compter de l'inscription à l'OML dans la limite d'un plafond égal au coût du séjour. Le remboursement est, le cas échéant, effectué à la famille ayant payé le séjour. **Son montant correspond à 3,95 % du montant total du séjour (sujet à modification).** Cette assurance s'applique lorsque l'annulation est justifiée par le décès, la maladie, l'accident corporel, la destruction accidentelle des locaux professionnels ou privés, le licenciement économique. **Par mesure de prudence, l'assurance-annulation est fortement recommandée, en particulier lorsque le montant du séjour est élevé.**

## LES CONDITIONS DE SEJOURS :

• **En formule location** : La famille s'engage à respecter scrupuleusement les termes du contrat de location ainsi que le règlement intérieur de l'établissement, en particulier le nombre maximum de personnes autorisées à occuper le logement ainsi que les dates et heures de début et fin de séjour précisées. En principe les tarifs annoncés comprennent les charges locatives. En cas de dépassement de ce forfait, un supplément est demandé en fin de séjour. L'entretien de l'hébergement est à la charge du locataire ; lors de son départ, il doit laisser le logement en parfait état de propreté. Un état des lieux est en principe effectué en début et en fin de séjour. Toute perte, dégât ou frais supplémentaires d'entretien ou ménage sont facturés sur place au locataire ou retirés ultérieurement du montant de la caution obligatoirement déposée dès l'arrivée sur place, au moyen défini par l'établissement.

• **En formule pension** : Vous êtes généralement hébergés en chambre et bénéficiez des repas prévus dans la formule choisie (pas de régime alimentaire particulier pris en compte). Les conditions contractuelles établies avec nos partenaires imposent à l'OML une occupation maximum des lits par chambre. Ces contraintes nous conduisent à inscrire par exemple un minimum de 3 à 4 personnes dans une chambre de 4 lits. Les réductions tarifaires prévues pour les enfants ne s'appliquent que s'ils sont logés dans la même chambre avec deux personnes payant le tarif adulte. Si ces conditions ne sont pas réunies, ils devront acquitter le tarif adulte. Dans certains centres, notamment en maisons familiales ou chez l'habitant, certaines tâches sont assurées par les familles locataires (ménage dans la chambre, lit, services de table, etc.). Si vous séjournez à l'hôtel, ces prestations hôtelières sont, souvent, comprises dans le prix de séjour. Toutes les dépenses d'ordre privé devront impérativement être réglées sur place auprès du responsable ou son représentant.

• **Voyages et transferts** : Le voyage aller-retour jusqu'au lieu de séjour, qu'il soit individuel ou organisé collectivement par l'OML, ainsi que tout autre déplacement, sont à votre charge financière, sauf indication contraire.

• **Animaux** : Pour des raisons d'hygiène, de sécurité et de tranquillité, les animaux sont interdits dans certains centres (en particulier ceux en formule pension). Quand ils sont admis, ils le sont sous votre entière responsabilité.

Conformément à la Loi, ils devront toujours être à jour des vaccinations obligatoires (carnet de santé à fournir dès l'arrivée sur place) et **impérativement tenus en laisse durant le séjour**. Si ces clauses ne sont pas respectées, les responsables de centres sont habilités à prendre les mesures nécessaires au regard de l'intérêt général, mesures pouvant aller jusqu'à l'exclusion du centre.

## LE PAIEMENT :

• **Les arrhes à l'inscription** : L'inscription n'est définitive qu'après versement des arrhes payables de préférence par carte bancaire, chèques, chèques-vacances, sinon en espèces et signature de la fiche d'inscription(s)-convention de réservation de séjour. Les arrhes représentent 30 % du montant total du séjour ou un forfait de 50 € (camping-caravaning avec matériel personnel), auxquels s'ajoutent le montant de l'adhésion. **Tous les chèques sont à libeller à l'ordre de l'OML.**

• **Le solde doit impérativement être réglé, SANS RAPPEL DE NOTRE PART, au plus tard six semaines avant le début du séjour.** Jusqu'à cette date, chaque famille est libre de la fréquence et du montant de ses règlements intermédiaires. **Attention, si le solde n'est pas réglé à l'échéance prévue, votre inscription sera de fait remise en cause.**

\* **A noter : Tout paiement effectué à moins de 21 jours du début de séjour devra obligatoirement être réglé par carte bancaire, chèques-vacances ou espèces.**

• Un "bon d'échange" vous sera remis après le règlement du solde ; celui-ci doit obligatoirement être présenté dès votre arrivée au responsable sur place qui, en échange de celui-ci, vous remettra les clés de votre hébergement.

• **La caution**, demandée sur place, est à remettre au moyen défini par l'établissement dès le jour d'arrivée. Elle est restituée après l'état des lieux de fin de séjour, voire ultérieurement pour certains centres, ceci dans l'hypothèse où aucune perte, dégât ou ménage non fait, n'est constaté à ce moment là. Dans le cas contraire, les frais sont à payer sur place ou retenus sur la caution.

• **La taxe de séjour** est à régler sur place par les familles sur la plupart des destinations ou demandée à l'inscription par l'OML. Elle est versée au profit de la commune d'accueil qui en fixe le montant.

• **Les tarifs de séjours OML** et des services figurant sur notre brochure sont en principe fermes et définitifs. Certains tarifs peuvent toutefois être sujets à modifications en raison d'éventuels changements de tarifs des partenaires, erreurs humaines de calcul et surtout de variations des cours monétaires par exemple.

• **Les frais de transports**, ou taxes d'aéroports sont donnés à titre indicatif. Le prix à régler n'est souvent communiqué que quelques jours avant votre départ, avec la prise en compte d'éventuelles modifications (tarifs de groupes, prix des carburants et taxes d'aéroports, etc.)

## CONDITIONS D'ANNULATION OU DE MODIFICATION

En cas d'annulation ou de modification de séjour, vous devez immédiatement et **obligatoirement avvertir l'OML par écrit** en vue d'actualiser votre fiche d'inscription(s) - convention de réservation de séjour. Il est à noter que toute annulation, changement de durée de séjour à la baisse ou de centre se verra appliquer les retenues mentionnées ci-après. Tout logement inoccupé, sans explication, un jour après le début du séjour sera remis à la disposition de l'OML et du partenaire. Et cela ne fera l'objet d'aucun remboursement, tout comme les arrivées tardives ou départs anticipés. En aucun cas, l'OML ne saurait être tenu pour responsable de l'annulation d'un séjour (ou du transport\*) ou de retards inhérents à des difficultés consécutives aux conditions météorologiques, mouvements sociaux, ou événements graves indépendants de sa volonté. Aucun remboursement n'interviendra pour annulation de séjour ou non-utilisation de prestations à la suite de ces situations ou/et cas de force majeure. Dans cette hypothèse vous devrez rejoindre votre lieu de séjour par vos propres moyens.

**Attention** : Si vous n'avez pas souscrit d'assurance-annulation (ou n'entrez pas dans les conditions de remboursement de celle-ci), en cas d'annulation (ou modification) totale ou partielle de votre part, pour quelque motif que ce soit, l'OML procédera aux retenues suivantes sur le montant total du séjour :

RETENUES EN CAS D'ANNULATION OU MODIFICATION DE SEJOUR* (SUR PRIX TOTAL DU SEJOUR)			
Annulation ou modification survenue	En location	En pension	Camping caravaning avec matériel personnel
	Par hébergement	Par personne	Par famille
+ de 60 jours avant le début du séjour	Frais dossiers 35€		35€
Entre 60 et 30 jours avant le début du séjour		30 %	
Entre 30 et 15 jours avant le début du séjour		60 %	Conservation des arrhes
Entre 15 et 7 jours avant le début du séjour		80 %	
- de 7 jours et absence en début de séjour		100 %	

Pour des raisons indépendantes de sa volonté, l'OML peut être amené à supprimer tout ou partie des prestations prévues. Dans ce cas, les sommes versées sont remboursées à la famille adhérente ayant payé, à l'exclusion de tous dommages et intérêts. L'OML est déchargé de toute responsabilité lorsque l'annulation est imposée par des circonstances spécifiques conjoncturelles et en cas de force majeure comme indiqué plus haut ou par l'insuffisance du nombre de participants, sous réserve que cette annulation intervienne, si possible, au plus tard 21 jours avant le début du séjour.

\* **A noter : en cas de conditions spécifiques du partenaire ou des prestataires : application de celles-ci.**

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les présentes conditions générales de ventes sont applicables à l'organisation de la vente de voyages, séjours et forfaits touristiques au sens des articles L 211-1 et 211-2 du Code du tourisme.

Conformément à l'article R 211-12 du Code du tourisme, les dispositions des articles R 211-3 à R 211-11, du mme code sont reproduites ci-après :

**Article R. 211-3** Sous réserve des exclusions prévues aux troisième et quatrième alinéas de l'article L. 211-7, toute offre et toute vente de prestations de voyages ou de séjours donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par la présente section. En cas de vente de titres de transport aérien ou de titres de transport sur ligne régulière non accompagnée de prestations liées à ces transports, le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage, émis par le transporteur ou sous sa responsabilité. Dans le cas de transport à la demande, le nom et l'adresse du transporteur, pour le compte duquel les billets sont émis, doivent tre mentionnés. La facturation séparée des divers éléments d'un mme forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par les dispositions réglementaires de la présente section.

**Article R. 211-3-1** L'échange d'informations précontractuelles ou la mise à disposition des conditions contractuelles est effectué par écrit. Ils peuvent se faire par voie électronique dans les conditions de validité et d'exercice prévues aux articles 1369-1 à 1369-11 du code civil. Sont mentionnés le nom ou la raison sociale et l'adresse du vendeur ainsi que l'indication de son immatriculation au registre prévu au a de l'article L. 141-3 ou, le cas échéant, le nom, l'adresse et l'indication de l'immatriculation de la fédération ou de l'union mentionnées au deuxième alinéa de l'article R. 211-2.

**Article R. 211-4** Préalablement à la conclusion du contrat, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion du voyage ou du séjour tels que :

- 1° La destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transports utilisés ;
- 2° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil ;
- 3° Les prestations de restauration proposées ;
- 4° La description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
- 5° Les formalités administratives et sanitaires à accomplir par les nationaux ou par les ressortissants d'un autre Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen en cas, notamment, de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement ;
- 6° Les visites, excursions et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix ;
- 7° La taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour ainsi que, si la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du voyage ou du séjour ; cette date ne peut tre fixée à moins de vingt et un jours avant le départ ;
- 8° Le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier de paiement du solde ;
- 9° Les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article R. 211-8 ;
- 10° Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;
- 11° Les conditions d'annulation définies aux articles R. 211-9, R. 211-10 et R. 211-11 ;
- 12° L'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ;
- 13° Lorsque le contrat comporte des prestations de transport aérien, l'information, pour chaque tronçon de vol, prévue aux articles R. 211-15 à R. 211-18.

**Article R. 211-5** L'information préalable faite au consommateur engage le vendeur, à moins que dans celle-ci le vendeur ne se soit réservé expressément le droit d'en modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans quelle mesure cette modification peut intervenir et sur

quel éléments. En tout état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent tre communiquées au consommateur avant la conclusion du contrat.

## Article R. 211-6

Le contrat conclu entre le vendeur et l'acheteur doit tre écrit, établi en double exemplaire dont l'un est remis à l'acheteur, et signé par les deux parties. Lorsque le contrat est conclu par voie électronique, il est fait application des articles 1369-1 à 1369-11 du code civil. Le contrat doit comporter les clauses suivantes :

- 1° Le nom et l'adresse du vendeur, de son garant et de son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur ;
- 2° La destination ou les destinations du voyage et, en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates ;
- 3° Les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés, les dates et lieux de départ et de retour ;
- 4° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques et son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil ;
- 5° Les prestations de restauration proposées ;
- 6° L'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
- 7° Les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour ;
- 8° Le prix total des prestations facturées ainsi que l'indication de toute révision éventuelle de cette facturation en vertu des dispositions de l'article R. 211-8 ;
- 9° L'indication, s'il y a lieu, des redevances ou taxes afférentes à certains services telles que taxes d'atterrissage, de débarquement ou d'embarquement dans les ports et aéroports, taxes de séjour lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou des prestations fournies ;
- 10° Le calendrier et les modalités de paiement du prix ; le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut tre inférieur à 30 % du prix du voyage ou du séjour et doit tre effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour ;
- 11° Les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur ;
- 12° Les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclamation qui doit tre adressée dans les meilleurs délais, par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au vendeur, et, le cas échéant, signalée par écrit, à l'organisateur du voyage et au prestataire de services concernés ;
- 13° La date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée à un nombre minimal de participants, conformément aux dispositions du 7° de l'article R. 211-4 ;
- 14° Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;
- 15° Les conditions d'annulation prévues aux articles R. 211-9, R. 211-10 et R. 211-11 ;
- 16° Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur ;
- 17° Les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation souscrit par l'acheteur (numéro de police et nom de l'assureur) ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ; dans ce cas, le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus ;
- 18° La date limite d'information du vendeur en cas de cession du contrat par l'acheteur ;
- 19° L'engagement de fournir à l'acheteur, au moins dix jours avant la date prévue pour son départ, les informations suivantes :
  - a) Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur ou, à défaut, les noms, adresses et numéros de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas de difficulté ou, à défaut, le numéro d'appel permettant d'établir de toute urgence un contact avec le vendeur
  - b) Pour les voyages et séjours de mineurs à l'étranger, un numéro de téléphone et une adresse permettant d'établir un contact direct avec l'enfant ou le responsable sur place de son séjour ;

20° La clause de résiliation et de remboursement sans pénalités des sommes versées par l'acheteur en cas de non-respect de l'obligation d'information prévue au 13° de l'article R. 211-4 ;

21° L'engagement de fournir à l'acheteur, en temps voulu avant le début du voyage ou du séjour, les heures de départ et d'arrivée.

## Article R211-7

L'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet. Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Lorsqu'il s'agit d'une croisière, ce délai est porté à quinze jours. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable du vendeur.

**Article R211-8** Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article L. 211-12, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix, et notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou des devises retenu comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

**Article R211-9** Lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat telle qu'une hausse significative du prix et lorsqu'il méconnaît l'obligation d'information mentionnée au 13° de l'article R. 211-4, l'acheteur peut, sans préjudice des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception :

- soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées ;
- soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ; un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties ; toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et, si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop-perçu doit lui tre restitué avant la date de son départ.

**Article R211-10** Dans le cas prévu à l'article L. 211-14, lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception ; l'acheteur, sans préjudice des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalité des sommes versées ; l'acheteur reçoit, dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date. Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation, par l'acheteur, d'un voyage ou séjour de substitution proposé par le vendeur.

**Article R211-11** Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre les dispositions suivantes sans préjudice des recours en réparation pour dommages éventuellement subis :

- soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualité inférieure, le vendeur doit lui rembourser, dès son retour, la différence de prix ;
- soit, s'il ne peut proposer aucune prestation de remplacement ou si celles-ci sont refusées par l'acheteur pour des motifs valables, fournir à l'acheteur, sans supplément de prix, des titres de transport pour assurer son retour dans des conditions pouvant tre jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les deux parties. Les dispositions du présent article sont applicables en cas de non-respect de l'obligation prévue au 13° de l'article R. 211-4.



# OML

## OFFICE MUNICIPAL DES LOISIRS

ASSOCIATION FONDÉE EN 1975



### OFFICE MUNICIPAL DES LOISIRS

Maison du Tourisme

58 rue Pierre-Timbaud - 92 230 Gennevilliers

Tél. 01 40 85 48 12 • [oml@ville-genevilliers.fr](mailto:oml@ville-genevilliers.fr)

venez découvrir le site internet de l'OML

[www.vacancesomlgennevilliers.fr](http://www.vacancesomlgennevilliers.fr)

#### Horaires d'ouverture

Du mardi au vendredi : 10h-12h30 et 14h-18h. Samedi : 10h-12h30 et 14h-16h

(2 samedis par mois en moyenne sauf en juillet et août)

Fermé les jours fériés

#### Autres propositions de vacances à Gennevilliers :

- **Service municipal des vacances 4-17 ans. Tél. 01 40 85 65 46**
- **Vacances et loisirs préretraités et retraités : association Agir. Tél. 01 40 85 65 52**
- **Service jeunesse, classes transplantées, centres culturels et sociaux...**